



Association
Québécoise
des
Personnes
de
Petite Taille

AQPPT

2024

Nétiquette



AQPPT

Sommaire



Introduction 1

Nétiquette 2

Modération 3

Respect de la vie privée et
protection des renseignements
personnels 6

Plaintes 7

Introduction



L'Association Québécoise des Personnes de Petite Taille (AQPPT) souhaite maintenir un climat convivial sur ses plateformes sociales en tout temps.

Afin de permettre à tous de s'exprimer dans le respect, l'AQPPT met en place sa politique de nétiquette.



IMPORTANT

L'AQPPT se réserve le droit de modifier cette politique en tout temps et la rend disponible sur son site dans la section <https://aqppt.org/rapports-et-reglements/>.

Lorsque vous interagissez ou utilisez une plateforme numérique et/ou sociale de l'Association Québécoise des Personnes de Petite Taille (AQPPT), vous vous engagez à prendre connaissance de cette politique et à les respecter.



Nétiquette



La nétiquette est l'ensemble des conventions de bienséance qui régissent le comportement des internautes sur Internet, notamment lors des échanges sur les médias sociaux ou par courrier électronique.

L'Association Québécoise des Personnes de Petite Taille (AQPPT) favorise les échanges harmonieux et courtois sur ses plateformes de réseaux sociaux que sont Instagram, Facebook, X (anciennement Twitter), TikTok, LinkedIn, ainsi que dans ses groupes tels que l'AQPPT Espace Membres. Les commentaires, les suggestions et les questions sont bienvenus tant et aussi longtemps que les internautes respectent la nétiquette. L'association se réserve le droit de modifier ces règles d'utilisation en tout temps et sans préavis.

IMPORTANT : Le fait que l'association suive un compte sur les médias sociaux ne signifie pas qu'il soutient les propos qui y sont publiés ou les activités qui y sont présentées.

Modération



L'AQPPT s'engage à assurer un suivi de ses plateformes durant les heures d'ouvertures, soit du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 12h.

Tous les commentaires et messages sont lus et pris en compte. Toutefois, l'AQPPT ne peut s'engager à répondre à tous les messages reçus sur ses plateformes. L'association s'efforce de répondre aux messages et commentaires dans un délai de 24h.

Les membres de la permanence se réserve le droit de ne répondre à aucun message ou commentaire en dehors des heures d'ouvertures de l'AQPPT.

Les membres de la permanence se réserve le droit de ne répondre à aucun message, appel ou commentaire lorsque ceux-ci ne sont pas transmis par les plateformes de l'AQPPT :

- Les messages, commentaires, appels doivent être faits par le biais des plateformes propres à l'AQPPT que sont le Facebook Espace membre, le compte Facebook officiel de l'association, l'Instagram officiel de l'association, le compte X (anciennement twitter) officiel de l'association, le compte LinkedIn officiel de l'association, le courriel info@aqppt.org de l'association, sauf contre-indication ou accord de la permanence selon le dossier en cours ;
- Aucun commentaire, message ou appels ne sera traité ou répondu si ceux-ci sont adressés aux comptes personnels des employés de la permanence. Nous vous prions de bien vouloir respecter leurs vies privées.

De plus, certains d'entre eux pourraient être retirés pour les raisons suivantes :

- Il s'agit de propos diffamatoires, haineux, racistes, xénophobes, homophobes, sexistes ou disgracieux ; Il en sera de même des commentaires jugés insultants ou choquants, et formulés dans un langage vulgaire, injurieux ou malveillant.
- Il s'agit d'une publicité, sous quelque forme que ce soit, y compris les commentaires faisant la promotion de produits ou de services ;
- Il s'agit d'un message publié à plusieurs reprises ou hors sujet ;
- Il s'agit d'un message rédigé dans une autre langue que le français ou l'anglais ;
- Il s'agit d'un message qui contient des liens menant vers des sites Web inappropriés ou qui portent atteinte à la réputation de l'AQPPT ;
- Il s'agit d'un message qui contient de l'information confidentielle, par exemple des renseignements personnels ;
- Il s'agit d'un message à saveur politique provenant d'un individu ou d'une organisation visant à conquérir ou à exercer un certain pouvoir en défendant un nombre d'idées définies.

L'utilisation des majuscules dans un message peut être interprétée comme une marque d'agressivité et de harcèlement. Les internautes sont invités à s'abstenir de faire usage de majuscules. Un commentaire écrit en minuscules sera tout aussi valable et plus agréable à lire.

En publiant sur les plateformes de l'AQPPT, que ce soit un commentaire ou une quelconque publication dans l'Espace Membres, l'internaute accepte que l'association utilise ou publie ses commentaires sans demander d'autorisation supplémentaire.

Par ailleurs, si une information se révèle erronée ou incomplète, l'AQPPT s'engage à la corriger ou à la retirer le plus rapidement possible et à en informer les usagers.

Les textes, photos, vidéos et autres contenus publiés sur les comptes de l'Association doivent respecter les règles en matière de propriété intellectuelle. L'internaute qui souhaite diffuser ce type de contenu sur l'espace membre doit préalablement obtenir le consentement de toute personne à laquelle on réfère.

L'ajout d'hyperliens menant à d'autres sites est autorisé dans la mesure où leur contenu a un rapport avec les sujets abordés. L'AQPPT n'est pas responsable du contenu des sites externes qui sont partagés par les internautes.

Les commentaires diffusés sur les comptes de l'AQPPT n'engagent que les auteurs et ne doivent pas être interprétés comme étant la position de l'AQPPT.

Les idées, les propositions, les concepts, etc. présentés sur les différents espaces sont proposés librement et à titre gracieux. Les personnes qui les transmettent ne sont pas rétribuées.

L'information transmise sur les comptes de l'AQPPT n'a pas de valeur juridique et ne remplace pas les communications officielles, les lois ou autres règlements lesquels ont préséance.

En publiant un commentaire, une information, une photo ou une vidéo; en envoyant un message par courrier électronique ou par une des boîtes messages des réseaux sociaux sur un compte de l'AQPPT, les internautes s'engagent à respecter la présente nétiquette.

L'AQPPT se réserve le droit de supprimer sans préavis un commentaire qui contreviendrait à la présente nétiquette.

L'AQPPT se réserve le droit de modifier sa nétiquette en tout temps, et se donne le devoir de rendre les modifications publiques sans délai.

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS



Les internautes sont encouragés à faire preuve de prudence et de réserve afin de ne pas révéler de renseignements personnels les concernant ou concernant d'autres personnes lorsqu'ils désirent évoquer des expériences vécues.

Si un internaute souhaite publier des photos ou des vidéos sur les plateformes de l'AQPPT, il doit s'assurer d'obtenir le consentement des personnes qui y figurent. L'AQPPT n'est pas responsable du contenu partagé par les internautes et s'engage à retirer toute photo qu'elle juge inappropriée.

L'AQPPT est tenue de protéger la confidentialité des informations personnelles qui lui sont transmises. Elle ne peut, d'aucune façon, traiter d'un cas ou d'un dossier en particulier sur les médias sociaux ni divulguer des renseignements de nature confidentielle.

Nous vous invitons à consulter notre [politique de gestion des renseignements personnels](https://aqppt.org/rapports-et-reglements/) sur <https://aqppt.org/rapports-et-reglements/>

PLAINTES



Les plaintes ne sont, en aucun cas, gérées sur les réseaux sociaux. Ainsi, l'internaute qui formule une plainte sera invité à le faire par voie officielle auprès de la coordonnatrice de l'association, Mme Schahnez Hadjabi, par le biais du courriel coordination@aqppt.org en mentionnant obligatoirement dans l'objet du courriel « Plaintes ».

Vous pouvez également remplir le [formulaire de plaintes](#)

Comment sont traités les plaintes ?

1) Réception et analyse de la recevabilité

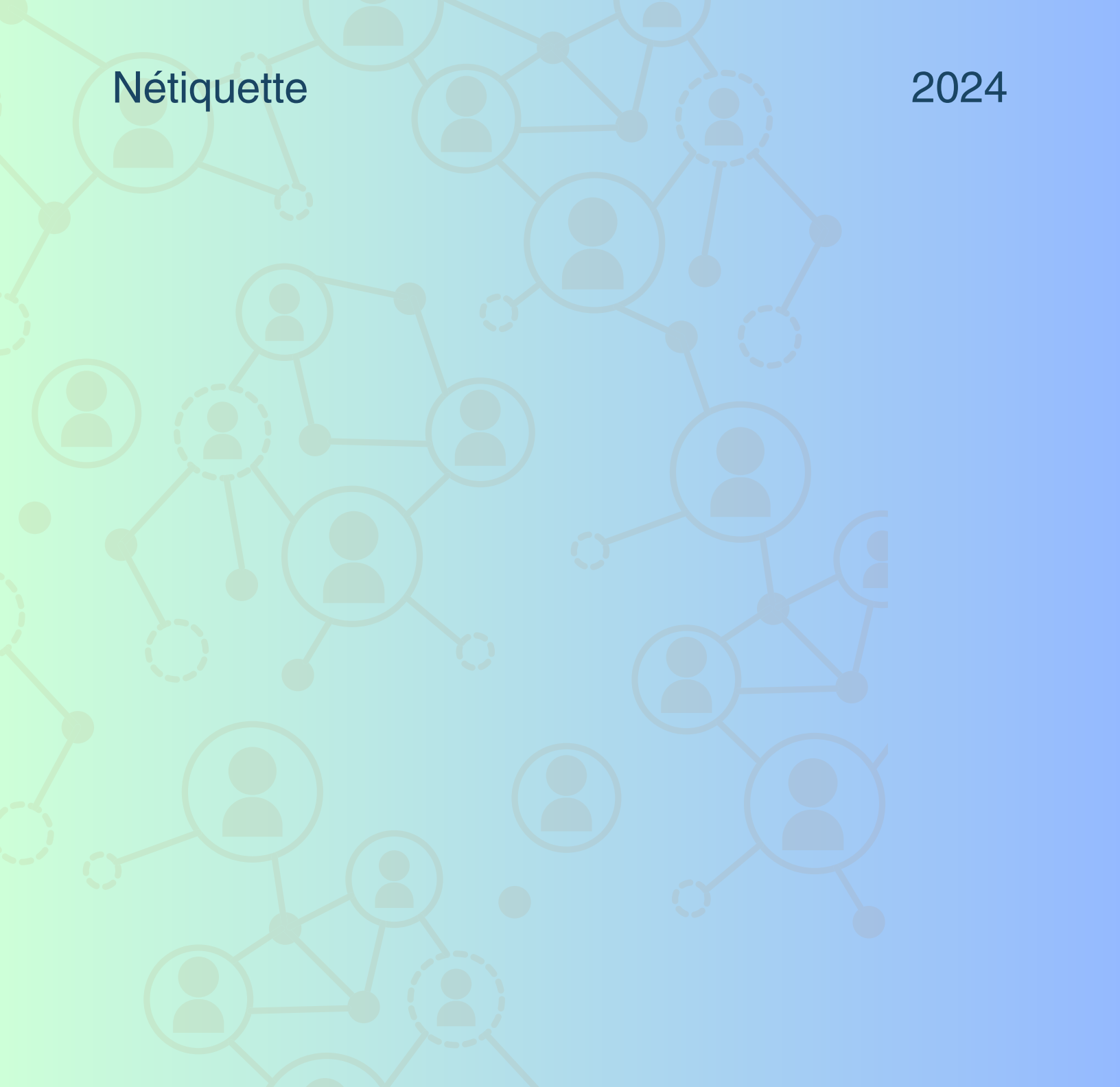
Les plaintes reçues sont analysées avec diligence, de manière à établir s'il y a matière à faire intervenir une personne externe à l'AQPPT dans la résolution du potentiel conflit. Au cours de cette étape, il est possible que la coordonnatrice vous contacte afin d'obtenir des informations supplémentaires. Votre collaboration est essentielle pour la suite du dossier ! Après analyse, il est possible que l'AQPPT n'entreprene aucune démarche, si elle juge la plainte hors de son champ de compétence et qu'elle ne nécessite pas l'intervention d'une personne externe pour la résolution du conflit, ou encore abusive, frivole ou mal fondée.

2) Tenue de l'enquête ou de l'inspection

Durant l'enquête ou l'inspection, vous pourriez être appelé à témoigner des faits dont vous avez eu connaissance devant la coordonnatrice. De plus, si vous avez en votre possession des documents qui, à votre connaissance, peuvent être pertinents à l'enquête, vous devez les conserver et ne pas les détruire. Nous vous encourageons à les transmettre à la coordonnatrice de votre propre initiative. Dans tous les cas, vous devrez les leur fournir à leur demande.

3) Conclusions

- Lorsque votre plainte porte sur une infraction à la politique de protections des renseignements personnels de l'AQPPT Elle peut être punie par sanction pénales potentielles plaintes déposées à un poste de police; les conclusions de la coordination pourront donc être transmises à la Direction des Poursuites Criminelles et Pénales (DPCD de Montréal), laquelle prendra en charge la procédure pénale qui s'en suit.
- Lorsque votre plainte porte sur un manquement aux normes de comportement ou règlements de l'AQPPT, la personne en charge du dossier déterminera si une sanction administrative doit être imposée, et les modalités de cette sanction, le cas échéant : Exclusions temporaires ou définitivement, renvoie, etc.



Tous droits réservés

